VIA CAVES N°30

AOÛT 2025

LE MOT DU MAIRE

Chers Amis Cavistes,

Ce nouveau numéro de Via Caves revient sur la célébration de la fête de Sainte Germaine, une édition historique cette année en raison de l'achèvement des travaux de réhabilitation les plus importants depuis la création de l'édifice.

Il revient également sur la fête nationale qui s'est déroulée dans la plus pure tradition républicaine avec nos voisins et amis de Treilles.

Nous vous présentons aussi les nouveaux ateliers municipaux, plus adaptés à l'action des services et qui font l'objet des derniers aménagements ainsi que les prochains travaux de l'entrée Est dans la continuité des premiers aménagements de l'avenue principale.

L'équipe municipale prépare activement la rentrée scolaire où une nouvelle directrice prendra ses fonctions.

Bonne nouvelle, le site internet mairie-caves.fr est de nouveau opérationnel et accessible. Tout se remet en ordre petit à petit.

Nous rendons hommage à un grand serviteur de Caves, le très regretté Antoine PI.

Enfin, nous vous présentons les différentes actions et réalisations de l'agglomération du Grand Narbonne pour notre commune et vous donnons les nouvelles règles de scrutin qui s'appliqueront à Caves pour les élections de mars 2026.

Bonne lecture et bonne rentrée. ■

Bernard DEVIC

RÉCEPTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE SAINTE GERMAINE

Fête patronale de la commune depuis 1876, l'édition 2025 de cette célébration est historique. En effet, les nécessaires travaux de réhabilitation de cet édifice, de 153 ans, ont été réalisés cette année.

La commune et ses partenaires, la fondation du patrimoine, le Grand Narbonne et la Région Occitanie ont financé la réhabilitation pour redonner son éclat à cet édifice cultuel à vocation culturelle. Les entreprises SELE, CAMPA et S2E ont donné le meilleur de leur talent sous la conduite de Samuel DESCOMBE, l'architecte pour un résultat particulièrement réussi. Quel joli chemin parcouru depuis 2019 et la création de *l'association des Amis de Sainte Germaine*, présidée par Gloria LANGOUSTET, qui a pour objet d'animer et soutenir le projet et la gestion de cet édifice.

L'église a connu sa plus importante rénovation et sa plus grande exposition médiatique depuis son origine.

La messe du 14 juin au matin a pris place dans un bel écrin où la lumière était à l'honneur dans ses plus belles couleurs.

Les cloches désormais automatisées dans un nouveau clocher sécurisé en pierre de taille ont résonné dans le village de ce samedi festif et caniculaire.

Vidéo
Sainte Germaine

La fête n'a pas oublié les enfants du village qui ont pu jouer sur les structures gonflables installées autour du foyer réhabilité et faire du poney.

En fin d'après-midi, Bernard DEVIC, Maire, et Thierry SAUZE, adjoint, procédaient une visite guidée des travaux, accompagnés de l'architecte et des entreprises. La cérémonie officielle inaugurale s'est ensuite déroulée en présence de Michel PY, Vice Président du Grand Narbonne, ainsi que du délégué de la fondation du patrimoine, Monsieur Patrice GENET.

Ce temps officiel fût clôturé par le traditionnel chapitre de la confrérie du cru Fitou, où le grand maître Jean Marie PAGES a intronisé David LARA, chef de centre des pompiers, Patrice GENET délégué régional du patrimoine, Samuel DESCOMBE, architecte, Dany ORTUNO, 1ère adjointe, M. GAY, élu de haute Garonne.

La soirée s'est achevée autour d'une succulente paëlla, cuisinée par les associations locales *Lou petit* et *l'Âge d'or*, sous la conduite active de leurs présidents Lilian BARREDA et Sylvie BARREDA. Les 150 convives l'ont dégustée sous les platanes du boulodrome, dans une ambiance champêtre, en musique avec la formation *Zephyr* de Musicorbières. Les élus du territoire ont participé à cette journée, et notamment les maires de Treilles, Caves, Lapalme, Feuilla et Leucate ainsi que le commandant de la brigade territoriale de Gendarmerie, le Major MAURY.

Dimanche 15 juin, le traditionnel concours de pétanque a rencontré son succès habituel. Une belle Sainte Germaine 2025 autour des traditions et de la culture locale, en attendant impatiemment l'édition 2026. ■

SCRUTIN MUNICIPAL 2026 – NOUVELLES RÈGLES DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1000 habitants qui représentent 70% des communes françaises. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, le scrutin de liste paritaire proportionnel est identique dans les 25000 communes de moins de 1000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote. (sous peine de rendre le bulletin nul).

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates.
En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires. Par exception, dans les communes de moins de 1000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal. ■

RETOUR SUR UN 14 JUILLET TRADITIONNEL

Un 14 juillet célébré à Treilles et Caves dans la tradition intercommunale instituée il y a quelques années.

Après un dépôt de gerbe au monument de Treilles, c'est un défilé en musique qui a conduit portes drapeaux, élus, gendarmes et pompiers, à celui de Caves devant un centaine de personnes.

Un apéritif dinatoire était ensuite servi sur le parvis du foyer réhabilité avant le bal de l'orchestre Henri BEN.

L'association de pétanque Lou petit très investie, dans les animations municipales, tenait la buvette.

Une célébration nationale dans la tradition républicaine de notre commune.

DÉVELOPPEMENT DE LA VIDÉO PROTECTION

La société DOMOTEK qui assure la vidéoprotection de la comune va développer et redéployer le dispositif de vidéoprotection sur la commune pour le même coût.

Deux nouvelles caméras seront installées, dont une au niveau du city stade et du skate park. Les ateliers municipaux seront également protégés par quatre nouvelles caméras. ■

ACQUISITION D'UN TERRAIN DOTÉ D'UN FORAGE

La viticulture doit s'adapter au changement climatique sous peine de disparaitre... Ce qui, au-delà du caractère économique et traditionnel, posera également d'importants problèmes de sécurité en matière de lutte contre les incendies. La vigne est, en effet, le meilleur coupe feu naturel et vert.

Attaché à son vignoble et souhaitant participer à cet effort aux côtés des vignerons de la commune, le conseil municipal a acquis un terrain doté d'un forage autorisé qui pourra, dans des conditions à définir, être mis à disposition. ■

HOMMAGE À ANTOINE PI (1933-2024)

Élu de Caves pendant 30 ans, Antoine a suivi avec pertinence et amour du territoire, des dossiers sensibles comme la construction de l'autoroute et la transformation du littoral, la sécurisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement ainsi que la rénovation des réseaux électriques.
Avec le maire Paul Auguste Broch, ils luttèrent de nombreuses années avec clairvoyance et volonté pour faire réaliser l'aménagement historique et sécurisant du Pont sur la RN 9.

Viticulteur écouté et respecté, il participa à la croissance et au développement de l'AOP Fitou en regrettant le désamour des consommateurs pour les VDN Rivesaltes (Muscat et Grenache).
Très inquiet devant les conséquences des évolutions climatiques, il souhaitait vivement que la commune s'engage rapidement sur la mise en place d'un processus d'irrigation. Citoyen actif, il participa de nombreuses années à la vie des associations, notamment celle de l'Âge d'Or. ■

ATELIERS MUNICIPAUX

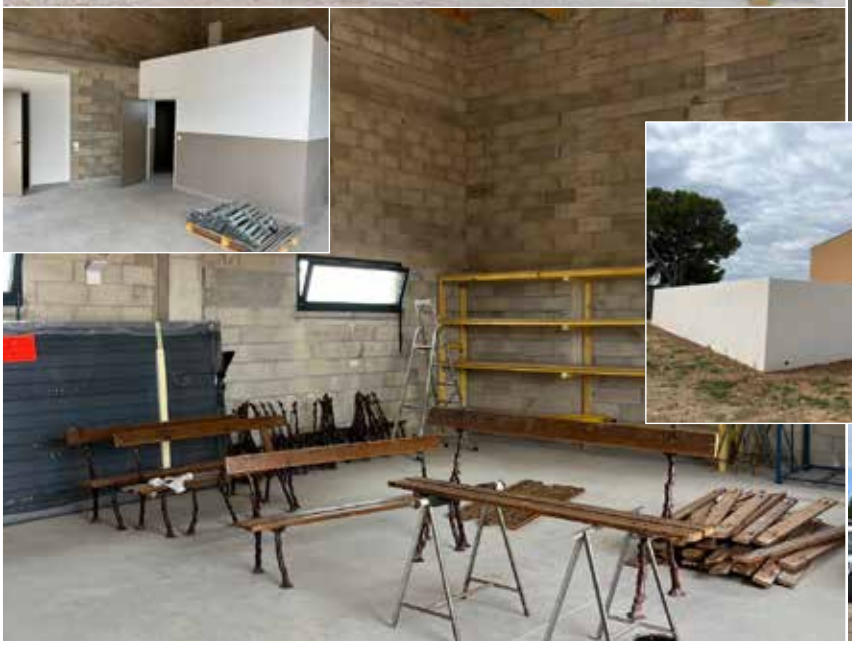

Les nouveaux ateliers municipaux ont été réceptionnés !

Jean-Marie LAMIRI, Vincent LAURENT et les deux saisonniers procèdent petit à petit du transfert de matériel vers cet aménagement qui sera vidéo-protégé.

Réalisé sous l'impulsion du regretté Jean GOMEZ, ancien élu aux travaux, par l'architecte Olivier PALMADE, les ateliers municipaux ont reçu le soutien financier de l'État, la Région et le Grand Narbonne.

150 mètres carrés de surface couverte permettront des conditions de travail plus adaptées aux nécessités actuelles et un stokage de plus grande capacité. Une cour de 120m² apportera également la possibilité de stocker le gros matériel dans une enceinte sécurisée. ■

ENTRÉE EST – ETUDES TERMINÉES

Le phasage des travaux de l'aménagement de l'entrée Est, est en cours d'étude.

L'aménagement ayant été retenu en relation avec l'agence technique départementale, le financement ayant reçu les engagements des partenaires, c'est le phasage des travaux qui est actuellement à l'étude pour permettre de ne pas perdre les subventions attribuées.

Pour rappel, ce projet est la continuité de l'aménagement de la traversée du village ayant pour objectifs, comme dans ses deux tranches précédentes, de favoriser la circulation piétonne et cycliste, sécuriser l'entrée en agglomération, ralentir la vitesse, desservir les différents quartiers communaux. La rue des Figuiers, qui dessert la partie Nord de la commune, sera également requalifiée dans le cadre de ces travaux. ■